



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT



Assemblée publique
12 mars 2024
Salle du Conseil de la MRC, 18 h

**Consultation sur le projet de
*Plan de gestion des matières
résiduelles (PGMR) 2024-2031***



Déroulement

1. Mot de bienvenue

2. Déroulement de la présentation

- **Introduction**
 - ✓ Qu'est-ce qu'un PGMR?
 - ✓ Prochaines étapes de révision du PGMR
- **Faits saillants du projet de PGMR 2024-2031**
- **Plan d'action du projet de PGMR 2024-2031**

3. Période de questions et de commentaires

4. Mot de clôture



Qu'est-ce qu'un PGMR?

C'est un **outil de planification et de gestion des matières résiduelles** pour le territoire de la MRC pour une durée de **7 ans**, qui vise :

- À **planifier** les services, collectes, programmes, installations, ressources humaines, matérielles et financières;
- L'**ensemble de la population** : secteur résidentiel, entreprises privées, administrations publiques, industrie de la construction, rénovation et démolition;
- À **répondre aux orientations du gouvernement** tout en considérant les **particularités régionales**.

En réponse aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), il permet l'accès au *Programme de redistribution des redevances à l'élimination*.

Objectifs nationaux de gestion des matières résiduelles

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none">▪ Éliminer une seule matière résiduelle : le résidu ultime.▪ Impliquer tous les secteurs.
Plan d'action québécois 2019-2024	<ul style="list-style-type: none">▪ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par hab/an.▪ Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal.▪ Recycler 60 % des matières organiques.▪ Recycler et valoriser 70 % des résidus CRD.
Stratégie de valorisation de la matière organique	<ul style="list-style-type: none">▪ Instaurer un système de gestion des matières organiques sur 100 % du territoire municipal et dans les ICI d'ici 2025.▪ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
Nouvelles matières visées par la <i>Responsabilité élargie des producteurs</i> (REP)	<ul style="list-style-type: none">▪ Instaurer le nouveau système de la collecte sélective en 2025.▪ Récupérer le plastique agricole, les appareils électroménagers, etc.

Échéancier du PGMR 2024-2031

1. **Élaboration du plan d'action** (comité PGMR, Conseil MRC) **Été/automne 2023**
2. **Consultation des municipalités** sur le plan d'action **Octobre 2023**
3. **Adoption du projet de PGMR** (Conseil MRC) **Janvier 2024**
4. **Consultation publique** (citoyens, organismes, etc.) **Mars 2024** 
 - **Rapport** de consultation publique
 - **Modification** du projet PGMR s'il y a lieu
5. **Transmission du projet PGMR pour analyse RECYC-QUÉBEC** **Mars/Avril 2024**
6. **Entrée en vigueur du PGMR** (règlement MRC) **Septembre 2024**

Les années d'application des mesures du plan d'action 2024-2031 **débutent le 1^{er} septembre de chaque année** et prennent fin le 31 août de l'année suivante.

Inventaire des matières résiduelles dans la MRC (2019)

Estimations :

Secteur/ Quantité	Récupérée (tonnes)	Éliminée (tonnes)	Générée (tonnes)	Part éliminée	Taux de mise en valeur
Résidentiel	4 236	5 208	9 445	37 %	53 %
ICI	1 974	5 492	7 466	38 %	25 %
CRD	1 719	3 549	5 909	25 %	22 %
Total	7 929	14 249	22 820	65 %	35 %

Résultats sans les industries agroalimentaires.

Secteur	Collecte municipale	ICI	CRD
Qté éliminée: 669 kg/hab/an (14 594 tonnes)	364 kg/hab/an	240 kg/hab/an	65 kg/hab/an
Proportion :	54 %	36 %	10 %
Variation 2013-2019 :	- 18 %	+ 18 %	

D'après les registres des centres de transfert et des sites d'enfouissement.

Inventaire des matières résiduelles (2019) – Résidentiel

Estimations :

Matières	Taux récupération	Qté générée (t)
Matières recyclables	56 %	3 474 t
Matières organiques	13 %	3 354 t
Boues municipales	93 %	1 996 tmh
Textiles	42 %	370 t
RDD	37 %	132 t
Encombrants	82 %	639 t

Par rapport aux quantités réelles, entre 2014 et 2019 :

Baisse de l'élimination des déchets :
- 50 kilogrammes par porte

Récupération des RDD :
+ 44 %

325 t
de matières organiques
récupérées par les services
municipaux

Inventaire des matières résiduelles (2019) – ICI et CRD

Estimations :

Secteur ICI	Taux récupération	Qté générée (t)
Matières recyclables	43 %	4 553 t
Matières organiques ¹	0 %	1 670 t

¹ résultat sans les industries agroalimentaires (récupération : 98%)

Résidus CRD/ Secteur bâtiment	Taux récupération : 29 à 40 % ²	Quantité générée (tonne)
Agrégats	53 %	851 t
Non-agrégats ³ <i>- bois</i>	35 %	3 649 t <i>-dont 2 253 t pour bois</i>
Rejets des centres tri	83 %	767 t
<i>Total</i>		<i>5 909 t</i>

² exclut les agrégats des infrastructures routières

³ bois, gypse, bardeaux d'asphalte, autres

Résidus CRD :
235 t récupérées par les services municipaux

Diagnostic du territoire de la MRC

FORCES

- Valorisation des boues
- Mobilisation pour la récupération du plastique agricole
- Participation aux collectes RDD
- Réseau communautaire

FAIBLESSES

- Absence de lieux de traitement/transbordement
- Faible desserte par les écocentres
- Peu de ressources dans les municipalités
- Manque d'encadrement des boues septiques
- Manque de données réelles

Diagnostic du territoire de la MRC

OPPORTUNITÉS

- Déploiement de la REP (collecte sélective, appareils réfrigérants, plastique agricole, etc.)
- Ouverture d'un écocentre sous-régional
- Aides financières et incitatifs à la performance
- Possibilité d'accéder à la plateforme de compostage de la RIVMO Beauharnois-Salaberry et Roussillon

MENACES

- Augmentation des frais à l'élimination
- Fin de l'accès au *Programme de redistribution des redevances* pour non-conformité (critère « gestion des matières organiques »)
- Dépendance envers des lieux d'enfouissement hors territoire

Inventaire MRC 2019 et objectifs provinciaux

MATIÈRES RÉSIDUELLES	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2019-2024 (Québec)	PERFORMANCE MRC 2019 (année de référence)	ANNÉE PRÉVUE D'ATTEINTE DE LA CIBLE (objectifs MRC)
Matières éliminées	525 kg/hab/an	669 kg/hab/an*	2031
Recyclage du papier, carton, verre, métal, plastique	75 %	49 %	2031
Recyclage de la matière organique	60 %	9 %	2031
Recyclage des boues municipales	60 %	75 %	2024
Recyclage des résidus de CRD	70 %	29 %	2031

* La moyenne provinciale est de 724 kg/hab/an de matières éliminées.

Orientations du projet de PGMR 2024-2031

1. Favoriser la réduction à la source et le réemploi selon la hiérarchie du 3R-V.
2. Améliorer la performance en récupération des matières organiques.
3. Favoriser le recyclage des résidus de CRD, des encombrants et des RDD du secteur résidentiel et des ICI.
4. Améliorer la desserte du territoire par les écocentres et les points de dépôt de produits couverts par une REP.
5. Encourager la concertation, l'acquisition de connaissances et l'amélioration continue.

669
kg/hab/an
Quantité de
déchets éliminés
(2019)

Cible 2031
525
kg/hab/an

- Couverture des 3 secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
- Communication ciblée et soutenue
- Acquisition de connaissances

- Uniformisation territoriale
- Règlementation
- Suivi des mesures

Plan d'action du projet de PGMR 2024-2031

ORIENTATION 1 : Favoriser la réduction à la source et le réemploi selon la hiérarchie 3RV.

Contribuer au développement de l'économie circulaire régionale.

Participer à l'implantation de la **feuille de route** montréalaise.

Adopter une **politique régionale d'approvisionnement**.

**9 %
du budget**

Détourner de l'élimination les encombrants valorisables.

Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées.

Interdire les résidus organiques, recyclables et de bois dans les déchets.

Diminuer la fréquence de collecte des déchets.

Plan d'action du projet de PGMR 2024-2031

ORIENTATION 1 : Favoriser la réduction à la source et le réemploi selon la hiérarchie 3RV.

9 %
du budget

Produire
des
campagnes
publicitaires.

Créer des opportunités
d'engagement des
citoyens envers la
saine GMR.

Diffuser
un **guide
vert.**

Encourager
l'organisation
d'**ateliers
citoyens.**

Appuyer
les **activités
scolaires de
réduction des
déchets.**

Élargir le
**programme
de subvention
des couches
lavables.**

Plan d'action du projet de PGMR 2024-2031

ORIENTATION 2 : Améliorer la performance en récupération des matières organiques (MO).

Objectifs :

- Favoriser l'accès aux services de gestion des MO sur 100 % du territoire de la MRC d'ici 2027.
- Recycler 60 % des MO (incluant les boues) d'ici 2031.

53 %
du
budget

➤ Desservir en collectes à la porte et implanter des composteurs domestiques (70 % des u.o).

➤ Maintenir une campagne régionale d'Information Sensibilisation Éducation.

➤ Inclure une tournée estivale des petits ICI (Institution Commerce Industrie).

Secteurs
ciblés :
résidentiel
et ICI
assimilables

Plan d'action du projet de PGMR 2024-2031

ORIENTATION 2 : Améliorer la performance en récupération des matières organiques (MO).

Améliorer le suivi et la gestion des boues de fosses septiques et d'épuration.

Gestion

- Encourager la **gestion conforme des fosses septiques par les propriétaires.**
- Encourager le **recyclage des boues** (propriétaires, fournisseurs).
- Favoriser la **valorisation des boues d'épuration** lorsque la qualité le permet.

Suivi

- Se doter d'un **programme de suivi de la vidange des fosses septiques.**
- Poursuivre l'**inventaire des installations septiques.**
- Compiler les **quantités valorisées et éliminées des boues d'épuration.**

Documenter les bonnes pratiques de gestion.

Plan d'action du projet de PGMR 2024-2031

ORIENTATION 3 : Favoriser le recyclage des résidus de CRD, des encombrants et des RDD du secteur résidentiel et des ICI.

30 %
du budget

- Recycler 70 % des résidus de CRD d'ici 2031.
- Instaurer un système de récupération des résidus CRD.

Desserte
Secteur
Ouest

Écocentre(s) sous-régional(aux)
- Sainte-Barbe
- Saint-Anicet

Desserte
Secteur
Est

- Écocentre à Franklin
- Agrandissement de l'écocentre d'Ormstown?
- Écocentre(s) mobile(s)?

Projet-pilote « écocentre mobile »
⇒ évaluer la nécessité

Conscientiser les demandeurs de permis de construction

Plan d'action du projet du PGMR 2024-2031

ORIENTATION 4 : Améliorer la desserte du territoire par les écocentres et les points de dépôt REP.

Impliquer les acteurs du territoire dans les efforts d'amélioration de la GMR.

4 %
du budget

Améliorer les écocentres et dépôts existants

Planter de nouveaux services pour favoriser l'apport volontaire

Consolider la récupération du plastique agricole.
Optimiser les services de récupération pour les résidus de CRD et produits issus de la REP.

Offrir l'accès aux ICI (produits de la REP et volumes comparables au résidentiel).
Planter la **récupération des plastiques de recouvrement de bateaux**.

Cesser les collectes ponctuelles des RDD

Plan d'action du projet de PGMR 2024-2031

ORIENTATION 5 : Encourager la concertation, l'acquisition de connaissances et l'amélioration continue.

Impliquer les acteurs du territoire dans les efforts d'amélioration de la GMR.

4 %
du budget

Acquisition de connaissances

Accompagnement des ICI non assimilables

Les plus gros générateurs de déchets (ICI)

Évaluation du potentiel d'optimisation des collectes

Veille sur les programmes de financement

Collectes municipales et ICI

Préparation annuelle du plan d'action et du budget
(comité PGMR)

Rencontre(s) annuelle(s) avec les représentants municipaux
(groupe « Teams »)

Mise en œuvre du PGMR

Estimation financière du plan d'action (projet du PGMR 2024-2031)

Estimations	7 ans	Annuel	Annuel / hab. (total : 23 428)	Annuel / porte (total : 11 500)
Coût total* (RH, collectes, équipements, programmes, projets pilotes, réglementation, ISÉ, études, service à l'externe, etc.)	6 541 610 \$	934 516 \$	40 \$	81 \$
Revenu (redevances et aides financières)	1 229 600 \$	175 657 \$	7,5 \$	15 \$
Résultat	5 312 010 \$	758 859 \$	32,5 \$	66 \$

* Excluant la collecte des ordures ménagères ramenée à 26 collectes par année en fin de PGMR (dans 7 municipalités).

* Excluant des projets municipaux non déterminés (ex. écocentre Franklin).

Merci de votre attention

**Période de questions
et de commentaires**

Questions reçues avant le 12 mars 2024

13 mars 2024

